

Bulletin d'inscription



Votre bulletin d'inscription est à remettre dans votre Mairie ou auprès de la Mission Mobilité de Louhans. Votre macaron de reconnaissance vous sera accordé à cette occasion. Les conducteurs présenteront leur permis de conduire.

• Nom :
• Prénom :
• Adresse :

• Tél. :
• Courriel :
• N° du permis de conduire (pour les conducteurs) :

• Je pratiquerai le **Transi-Stop** en tant que :
 conducteur stoppeur les deux
• Âge : ans

Pour les mineurs, autorisation parentale :

Je soussigné(e) :
autorise mon enfant :
à pratiquer le Transi-Stop.

- J'ai pris connaissance de la plaquette de présentation et accepte de respecter la charte de bonne conduite.
- J'accuse réception de mon macaron.

Date : Signature :



Transi-Stop est un complément aux modes de transport existants : train, bus, taxi, vélo, covoiturage, marche à pied,...

Transi-Stop est initié en Bresse par :
• l'association Bresse Transition
• la Mission Mobilité de Louhans



Bresse Transition
Mairie
71310 La Chapelle-St-Sauveur
TÉL : 07 69 16 78 60
info@bressetransition.org
www.bressetransition.org



Mission Mobilité
4 Promenade des Cordeliers
71500 Louhans
TÉL : 03 85 75 10 54

Les Mairies des villages se trouvant sur le trajet sont partenaires de Transi-Stop en Bresse.

Transi-Stop existe également en utilisant le même macaron sur d'autres territoires comme en Alsace à Guebwiller ou Kaisersberg.

Transi-Stop

en Bresse



Une place libre dans votre voiture ?
Besoin de vous déplacer ?
Pensez Transi-Stop !

Ne pas jeter sur la voie publique

Trajet - test
Pierre-de-Bresse - Louhans



l'auto-stop remis au goût du jour grâce à un système de reconnaissance pour redonner confiance !

Pratiquer le Transi-Stop, c'est :

- Faciliter le déplacement en milieu rural
- Limiter le nombre de véhicules en circulation
- Favoriser la solidarité locale, la confiance, la convivialité.

Transi-Stop, mode d'emploi

Chacun peut être : soit conducteur
soit passager
soit les deux

Signalisation

Un macaron à coller sur la voiture pour le conducteur et à présenter de manière visible pour le stoppeur vous sera remis lors de votre inscription.

Où faire du Transi-Stop ?

Un stoppeur muni de son macaron  peut se faire prendre en stop en tout lieu sous réserve que les critères de sécurité soient respectés :

- Être visible de suffisamment loin
- Pouvoir se garer sans danger
- Pouvoir redémarrer en toute sécurité.

Il est bien sûr possible d'utiliser les arrêts de bus existants.

Charte de bonne conduite

- Le conducteur comme le passager s'engagent à adopter un **comportement respectueux** (notamment éviter de fumer, téléphoner, boire ou manger dans le véhicule).
- Le véhicule doit être en règle et le conducteur s'engage à **respecter le code de la route**.

À noter

L'assurance du conducteur couvre les éventuels accidents qui pourraient survenir lors d'un trajet. Nous vous conseillons de prévenir votre assurance dans le cadre d'un trajet régulier domicile / travail.

Bresse Transition et Mission Mobilité ne sauraient en aucun cas être tenues pour responsables des incidents qui pourraient survenir et qui résulteraient de la pratique de **Transi-Stop**.

Pour avoir plus de chance d'être pris :
notez la destination bien visible sur un papier ou un carton.

Vos données personnelles transmises lors de l'inscription resteront au sein de **Bresse Transition** et **Mission Mobilité** et ne seront en aucun cas divulguées sans votre accord préalable.

Inscription

Le système d'inscription permet la rencontre de personnes engagées dans la même démarche, grâce au macaron qui leur sera remis.

L'inscription est gratuite !

L'âge minimum est de 16 ans. Pour les mineurs, l'inscription est soumise à l'autorisation des parents. Dans le cas où les parents acceptent que le mineur participe à **Transi-Stop**, ils doivent signer eux-mêmes le bulletin d'inscription et remplir la rubrique prévue à cet effet.

Où s'inscrire pour obtenir votre macaron de signalisation ?

L'inscription se fait par la remise du bulletin à découper au recto de ce dépliant. Pour cela, vous pouvez vous rendre dans l'une des mairies situées sur le trajet.

Un trajet - test

Pour expérimenter cette opération, le trajet retenu se trouve sur l'itinéraire aller-retour :

- Pierre-de-Bresse
- La Chapelle-Saint-Sauveur
- La Chaux
- Saint-Germain-du-Bois
- Saint-Usuge
- Vincelles
- Louhans

